

Appliquer la réglementation incendie en conception architecturale

Cette formation présente les paramètres essentiels de sécurité incendie à prendre en compte lors de la conception d'un projet selon qu'il dépend de la réglementation incendie relative aux codes de l'urbanisme, du travail, de la construction et de l'habitation et de l'environnement.

Objectifs opérationnels

- Intégrer les bons réflexes et les paramètres de sécurité incendie au démarrage d'un projet de construction
- Classer le type d'un bâtiment, en déduire l'activité et la réglementation applicables
- Préciser les conditions d'implantation d'un projet de construction, des dispositions constructives et, notamment du choix de la distribution intérieure des locaux
- Optimiser les coûts, limiter les conflits ainsi que les reports de délai du projet

Public Concerné

- Architectes
- Ingénieurs, dessinateurs et techniciens des cabinets d'architecture
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études, en organisme de contrôle agréé, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre



7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Incendie : statistiques, conséquences, étude de faits réels

- Principes généraux de la prévention incendie
- Comportement au feu des matériaux (Euroclasses et Eurocodes)

Panorama des textes réglementaires

- Établissements Recevant du Public (ERP)
- Immeubles de Grande Hauteur (IGH)
- Immeubles de moyenne hauteur (IMH)
- Habitations
- Code du travail
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Règles APSAD

Acteurs de la prévention

- Bureaux d'études, organismes de contrôle agréés, les différents corps de métier
- Services instructeurs : Direction Départementale des territoires (DDT), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Commissions de sécurité
- Commission de sécurité, organisation et fonctionnement
- Rôle du maire, pouvoir de police spéciale des ERP et des IGH, dossiers d'urbanisme
- Personnes ressources

Responsabilités des acteurs

- Articulation des textes réglementaires
- Responsabilité et obligations du maître d'ouvrage, des constructeurs, des installateurs, des aménageurs et des exploitants
- Sanctions administratives, pénales et cas concrets de jurisprudence
- Gestion des avis défavorables des commissions de sécurité

Obligation de dépôts de dossiers

- Réforme du code des autorisations d'urbanisme
- Procédures et constitution des dossiers : Permis de Construire (PC), autorisation de travaux

Règles élémentaires à respecter

- Conception d'un projet : implantation, isolement vis-à-vis des tiers, accessibilité des bâtiments, façades accessibles, conception de la distribution intérieure, espaces d'attente sécurisés pour les utilisateurs de fauteuils roulants, systèmes de sécurité incendie, défense extérieure contre l'incendie

- Construction
- Réception des travaux

Réglementation incendie et concept architectural

- Dérogations et mesures compensatoires : solutions techniques et économiques
- Ingénierie incendie : stabilité au feu des structures, désenfumage
 - Du prescriptif pur à une approche par objectifs
 - Respect de l'esprit des textes et des objectifs de sécurité à atteindre
 - ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement)
 - Résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages
 - Instruction Technique (IT) n° 246 relative au désenfumage
 - Evolutions réglementaires "atteintes par objectifs" - Loi Elan - Loi ESSOC

Maîtrise des difficultés : pièges à éviter

- Difficultés rencontrées par les corps de métiers sur le terrain
- Relationnel entre les différents acteurs de la prévention
- Attentes du bureau prévention des SDIS : échanges en amont
- Attentes des architectes, leur représentation au bureau de la prévention et de la réglementation incendie

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices pratiques sur des cas concrets et d'études de cas.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
 - Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
 - Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
 - Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
 - Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.
- Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité, expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com